



Photo: Alejandra Vargas Garcia

Réduire le nombre de mariages d'enfants et accroître le niveau d'éducation des filles au Bangladesh

Les données probantes montrent qu'une mesure incitative mineure peut retarder le mariage des filles et qu'un programme d'autonomisation bien conçu peut prolonger leur éducation.

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Le mariage d'enfants persiste obstinément en Asie du Sud, même s'il est associé à un niveau d'éducation plus faible, à des taux de fécondité et de mortalité plus élevés, et à une mauvaise santé chez les mères adolescentes et leurs enfants. Selon le Bangladesh Demographic and Health Survey (enquête sur la démographie et la santé au Bangladesh) de 2014, 59 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant d'atteindre 18 ans, et 31 % des filles de 15 à 19 ans avaient commencé à avoir des enfants. Les parents d'épouses-enfants sont souvent caractérisés à tort comme étant « ignorants » ou « insensibles », alors qu'il s'agit en fait de parents pauvres qui sont obligés de choisir, à contrecœur, entre ce qui convient le mieux à leurs filles et ce qu'ils peuvent se payer. Au Bangladesh, plus une fille est âgée, plus ses parents doivent payer une dot importante à son mariage, tandis que la possibilité de trouver un mari convenable pour leur fille peut diminuer.

RÉSULTATS CLÉS

- Des mesures incitatives retardent le mariage et la grossesse des filles, et prolongent leur fréquentation scolaire.
- Les programmes d'autonomisation ont permis de prolonger l'éducation des filles, mais n'ont pas permis de retarder leur mariage de manière notable.
- Les mesures incitatives pour les filles célibataires ont été bénéfiques pour les filles non scolarisées et celles qui fréquentaient l'école.
- On n'a observé aucun avantage à combiner des mesures incitatives à des programmes d'autonomisation.



Le mariage d'enfants et la dot sont des pratiques enracinées profondément qui sont difficiles à réformer par des moyens juridiques. Parmi les stratégies de remplacement qui ont été mises à l'essai pour décourager le mariage précoce, les incitatifs financiers conditionnels à la fréquentation scolaire ont connu un certain succès. Toutefois, ces mesures incitatives ne s'attaquent pas sérieusement au problème du mariage d'enfants chez les filles en dehors du système scolaire. Certaines données probantes indiquent aussi que l'autonomisation des jeunes femmes et l'acquisition de nouvelles compétences par celles-ci peuvent retarder leur mariage et leur grossesse, mais peu d'études rigoureuses ont été réalisées jusqu'ici sur les effets à long terme de ce genre de programme.

Pour mieux éclairer la conception des interventions visant à réduire le nombre de mariages d'enfants et les grossesses chez les adolescentes, des chercheurs ont réalisé une étude à long terme au Bangladesh rural afin d'évaluer l'incidence de deux approches bien différentes : un programme d'autonomisation des adolescentes et un programme de mesures incitatives conditionnelles. Le présent compte rendu met en relief certaines des conclusions de l'évaluation de ces programmes dans le but d'informer les décideurs du Bangladesh et d'autres pays d'Asie du Sud sur les manières efficaces et économiques de réduire le nombre de mariages d'enfants.

L'APPROCHE DE RECHERCHE

De janvier 2007 à septembre 2015, des chercheurs ont effectué un essai aléatoire en collaboration avec Save the Children (États-Unis) dans six sous-districts du centre-sud du Bangladesh. Les chercheurs ont choisi des villages où ont été proposés : i) un programme d'autonomisation des filles; ii) un incitatif financier pour retarder le mariage; iii) une combinaison de programme d'autonomisation et d'incitatif et iv) aucun programme (groupe témoin).

Le programme de mesures incitatives, qui a été mené de mai 2008 à août 2010, a eu recours à l'infrastructure de distribution d'un programme de sécurité alimentaire offert par Save the Children dans toutes les collectivités qui

participaient à l'étude. Dans les villages où l'on proposait les incitatifs conditionnels, la famille des filles célibataires de 15 à 17 ans pouvait recevoir chaque année de l'huile à friture d'une valeur de 16 USD jusqu'à ce que leur fille atteigne 18 ans ou se marie. On a choisi l'huile à friture comme mesure incitative, car toutes les familles en achètent. C'est donc comme un paiement en espèces, mais il est plus facile d'effectuer un suivi qu'avec de l'argent comptant. On a choisi une valeur annuelle de 16 USD pour compenser la dot plus élevée associée au report du mariage.

Dans les villages où l'on a proposé le programme d'autonomisation, toutes les filles de 10 à 19 ans ont été invitées à participer à l'un des quatre cycles de six mois de Kishoree Kontha (« voix des adolescentes »), un programme d'éducation par les pairs mené de décembre 2007 à août 2010. Le programme comprenait des volets éducatifs et de compétences sociales conçus pour informer les filles sur les dangers du mariage précoce, les aider à faire leurs travaux scolaires et les outiller pour qu'elles soient capables de négocier avec leurs parents lorsque ces derniers leur annoncent qu'il est temps de se marier. Le volet éducatif visait à améliorer les compétences de base en lecture, en écriture, en calcul et en communication orale des filles qui fréquentent l'école et des filles non scolarisées. Le volet des compétences sociales était axé sur les compétences de vie et les connaissances en matière d'alimentation et de santé reproductive.

On a réalisé un sondage auprès de toutes les participantes quatre ans et demi après l'achèvement du programme pour connaître leur situation familiale, leur niveau d'éducation et leurs antécédents sur le plan de la procréation. Le taux d'attrition était faible (15 %) compte tenu de la durée de l'étude. Puisque le taux d'attrition était le même pour les différents groupes étudiés, on suppose que les résultats sont valides pour l'ensemble de l'échantillon. L'échantillon analysé était composé de 19 059 filles provenant de 446 communautés.

LES RÉSULTATS

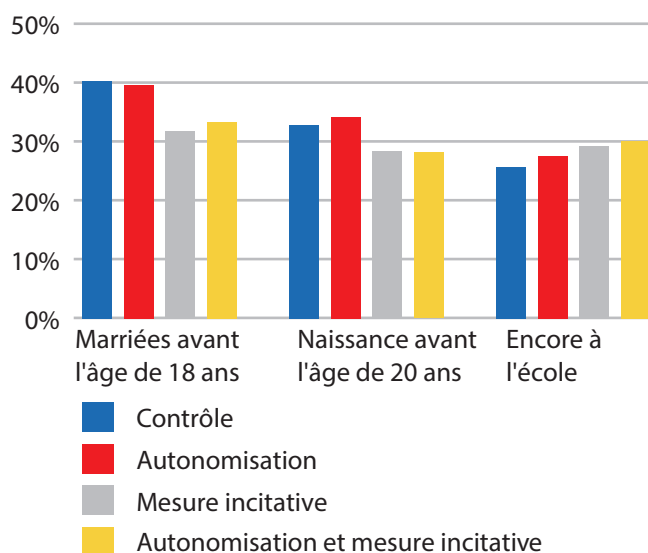
Mesures incitatives pour retarder le mariage et la grossesse des filles, et prolonger leur fréquentation scolaire.

Les filles qui sont demeurées admissibles à recevoir l'allocation en huile pour toute la période de deux ans étaient 22 % moins susceptibles de se marier avant d'atteindre 18 ans que celles du groupe témoin. Plus important encore, la mesure incitative a semblé avoir un effet durable, car le taux de mariage du groupe ayant profité de la mesure incitative n'a rejoint celui du groupe témoin qu'à l'âge de 22 ans. En outre, la réduction du nombre de mariages d'enfants a entraîné une baisse de 14 % des accouchements chez les adolescentes qui avaient reçu l'allocation. Les filles âgées de 15 à 17 ans au début du programme qui avaient profité de la mesure incitative étaient également 14 % plus susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement à l'âge de 22 à 25 ans.

Les programmes d'autonomisation ont permis de prolonger l'éducation des filles, mais n'ont pas permis de retarder leur mariage de manière notable.

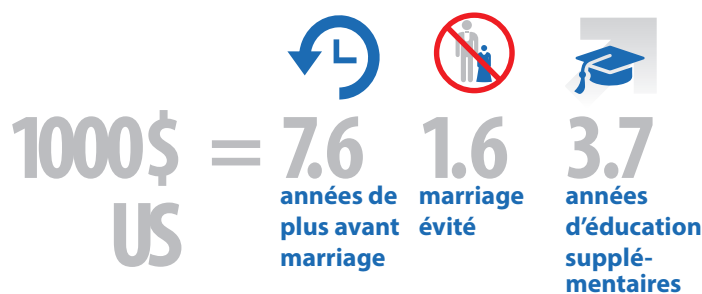
Les filles qui ont participé au programme d'autonomisation étaient 7 % plus susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement à l'âge de 22 à 25 ans et avaient 2,4 mois de scolarité de plus que celles du groupe témoin. Par contre, le programme n'a pas eu d'incidence notable sur l'âge du mariage. Il pourrait y avoir d'autres avantages du point de vue de la baisse du taux de fécondité, car le programme d'autonomisation a contribué à améliorer les connaissances des filles en matière de contraception. L'effet de l'autonomisation était plus important chez les filles qui avaient 15 ans au début de l'intervention. Les filles de ce groupe d'âge étaient 11 % plus susceptibles de fréquenter l'école et avaient en moyenne 3,0 mois de scolarité de plus que les autres.

Les moyennes des groupes après les programmes
(l'âge des filles était de 15 à 17 au début du programme)



Les mesures incitatives pour les filles célibataires ont été bénéfiques pour les filles non scolarisées et celles qui fréquentaient l'école.

Contrairement aux programmes de mesures incitatives conditionnelles à ce que les filles restent à l'école, les programmes de mesures incitatives qui ne sont conditionnelles qu'au report du mariage peuvent être bénéfiques pour les filles non scolarisées. La mesure incitative a entraîné une diminution de 12 % de la probabilité de mariage chez les filles non scolarisées au début de l'étude, comparativement à 27 % chez les filles qui fréquentaient l'école. Les filles qui n'allaient pas à l'école au début du programme avaient 8 % moins de risques d'accoucher à l'adolescence que celles du groupe témoin, tandis que celles qui fréquentaient l'école avaient 18 % moins de risques d'accoucher.



Chaque tranche de 1 000\$ US dépensée pour les allocations dans le cadre de l'étude s'est traduite par un report de 7,6 ans du mariage et par 3,7 années de scolarité supplémentaire.

On n'a observé aucun avantage à combiner des mesures incitatives à des programmes d'autonomisation.

Les taux de mariages d'enfants étaient les mêmes dans les communautés qui avaient profité de la mesure incitative et du programme d'autonomisation que dans celles qui n'avaient profité que de la mesure incitative. De façon similaire, il n'y avait pas de complémentarité entre les spécifications des deux programmes, ce qui signifie que l'effet combiné était toujours égal à la somme des effets individuels.

LES LEÇONS POUR LES DÉCIDEURS

Ces résultats s'ajoutent aux écrits de plus en plus abondants qui suggèrent que les mesures incitatives peuvent contribuer à modifier des comportements qui persistent depuis de nombreuses années, qui sont ancrés dans la culture et qui peuvent sembler enracinés fermement.

Une mesure incitative modeste fournit une contre-mesure rentable contre le mariage précoce.

Malgré les facteurs culturels complexes entourant le mariage d'enfants, il est possible de réaliser des progrès de manière rapide et économique. Une allocation modeste semble aider les parents qui doivent faire des choix difficiles à accepter plus facilement d'attendre une autre proposition de mariage

et à donner à leur fille le temps de grandir, de recevoir une meilleure éducation et de devenir adulte avant de se marier. Dans cette étude, chaque tranche de 1 000 US dépensée pour le programme d'allocation (ce qui comprend les allocations, le transport, la distribution, le suivi et l'administration) s'est traduite par un report du mariage de 7.6 ans, 1.6 mariage évité et 3.7 années supplémentaires de scolarité. Il s'agit donc du programme de prévention du mariage d'enfants le plus rentable que nous ayons examiné.

Les avantages des mesures incitatives conditionnelles au mariage sont plus étendus que ceux des mesures conditionnelles à la fréquentation scolaire.

La plupart des programmes incitatifs sont axés sur le maintien des filles à l'école et excluent par conséquent les filles non scolarisées, possiblement en supposant que les filles qui abandonnent l'école se marieront forcément et échapperont aux politiques et aux programmes. Les mesures incitatives conditionnelles à l'éducation ne parviennent donc pas à aider les filles les plus vulnérables. Les résultats de l'essai montrent qu'une mesure incitative conditionnelle au report du mariage et non à l'éducation bénéficie aux filles non scolarisées en donnant le temps à leur corps et à leur esprit de se développer avant le mariage et l'accouchement.

Les investissements dans l'autonomisation des filles peuvent prolonger leur éducation, même s'ils ne permettent pas de reporter leur mariage.

Bien que le programme d'autonomisation des adolescentes bien conçu et intensif éprouvé dans le cadre de cet essai n'ait pas entraîné de diminution du nombre de mariages d'enfants et de grossesses, il a entraîné une augmentation du niveau d'éducation. Il se pourrait que le programme d'autonomisation et les mois de scolarité ajoutés se traduisent par des gains sur le plan de la santé reproductive ou du pouvoir de négociation conjugal plus tard dans la vie des femmes. De surcroît, les programmes d'autonomisation pourraient être plus efficaces dans un contexte où les filles ont un certain pouvoir sur le moment de leur mariage.

Le présent compte-rendu présente les conclusions et les leçons exposées dans un article préparé par des chercheurs de l'Université Harvard, de l'Université Duke, de Innovations for Poverty Action et du Massachusetts Institute of Technology dans le cadre du programme CEDEF. Pour plus d'information, consultez « The effect of conditional incentives and a girls' empowerment curriculum on adolescent marriage, childbearing and education in rural Bangladesh: A community clustered randomized controlled trial » (2017) de Nina Buchmann, Erica Field, Rachel Glennerster, Shahana Nazneen, Svetlana Pimkina et Iman Sen.

Le compte-rendu a été rédigé par : Nina Buchmann, Rachel Glennerster, Mary O'Neill et Alejandra Vargas. Les points de vue exprimés dans ce résumé et dans l'étude dont il s'inspire n'engagent que leurs auteures et ne sauraient être attribués aux partenaires du programme CEDEF.



International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international



Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF) est un partenariat entre le Department for International Development du Royaume-Uni, la Fondation Hewlett et le Centre de recherches pour le développement international.

Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF)
Centre de recherches pour le développement international
CP 8500, Ottawa, Ontario
Canada K1G 3H9
Téléphone: +1 613-236-6163
Télécopieur: +1 613-657-7749
Courriel: grow@crdi.ca
<https://www.idrc.ca/fr/initiative/croissance-de-leconomie-et-debouches-economiques-des-femmes>